

**COMMUNE DE  
BISSEY SOUS CRUCHAUD**

**BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES**

**N° 300**

**OCTOBRE 2019**

Site internet : [www.bissey-sous-cruchaud.fr](http://www.bissey-sous-cruchaud.fr)

Pour nous contacter : [mairie@bissey-sous-cruchaud.fr](mailto:mairie@bissey-sous-cruchaud.fr)

**ouverture secrétariat mairie**

lundi de 8 h à 12 h

mardi de 16 h à 19 h

vendredi de 7 h 30 à 13 h

# CONSEIL MUNICIPAL

## Réunion du mardi 22 octobre 2019 :

**Etaient présents** : M. VENOT Gilles, Mme GALLAND Claudette, Mme HERNANDEZ Anne, Mme BOUCHARD Isabelle, M. LECUELLE Alain, M. GILOT Daniel, M. PARISE Alain, Mme LEGER Sophie et Mme DOTHAL Magali.

**Absents excusés** : M. DENIZOT Christophe, M. CHAINARD Daniel

Le compte rendu de la réunion du 3 septembre 2019 a été approuvé à l'unanimité.

## **RAPPORTS DES COMMISSIONS**

### **Voirie** :

Monsieur le Maire a rendu compte des travaux réalisés par l'agent communal :

- Broyage des bouchures : hameau de Meruges et de la Brosse
- Nettoyage des déversoirs d'orage d'assainissement
- Nettoyage du monument aux morts
- Rénovation de la conduite d'évacuation des eaux usées de l'atelier communal.

Une étude d'aménagement sécuritaire du carrefour route de la Naubey / RD 981 a été sollicitée auprès de la DRI de Buxy avec l'appui de Mme Lanoiselet Dominique, conseillère départementale, et de la Gendarmerie.

Une subvention au titre des amendes de police, d'un montant de 1159 €, a été allouée à la commune pour les travaux d'amélioration d'écoulement des eaux pluviales réalisés vers l'écluse sur la RD 125.

Suite à une demande de l'Association « Pétanque Bisséenne », une convention de mise à disposition gracieuse d'une partie du terrain communal comportant le city stade sera établie pour la création d'un terrain de pétanque dont l'aménagement sera entièrement à la charge de l'Association.

### **CCSCC** :

Monsieur le Maire a rapporté les éléments communiqués lors de la dernière réunion du conseil communautaire :

- Pas d'augmentation de la taxe GEMAPI en 2020
- Installation de box à vélos vers les offices de tourisme de BUXY et ST GENGOUX LE NATIONAL
- Création d'une aire pour camping-cars à BUXY vers le futur magasin ATAC
- Projet de mutualisation pour le curage des lagunes
- Report du transfert des compétences eau potable et assainissement collectif à une date non définie
- Prise en charge de la couverture du département en haut débit par le Conseil Départemental

Suite à l'engagement de la Communauté de Communes dans la démarche de valorisation des Certificats d'Economie d'Energie (CEE), notre commune a perçu la somme 32 140.68 euros pour le changement des deux chaudières des bâtiments communaux.

**Communication** : Le fleurissement du village a été particulièrement bien réussi malgré les fortes chaleurs de l'été. Comme chaque année, quelques élus participeront à la collecte pour la Banque Alimentaire.

La prochaine rencontre du club aura lieu le **mardi 5 novembre 2019 à partir de 14 h 30** : venez nombreux.

Le rendez-vous pour la célébration de l'armistice de 1918 est fixé à 9 h 30 place de l'Eglise.

**Ecole** : Mme DOTHAL Magali a rendu compte de la réunion de la commission éducation qui s'est tenue le 30 septembre 2019 à la communauté de Communes :

Pour notre RPI MOROGES/BISSEY SOUS CRUCHAUD : effectifs corrects dans les classes – pédagogie Montessori à l'essai.

Suite à une rencontre avec les deux agents communaux, Mme Aurélie NOLET et Mme Cécilia MADAOUÏ, il a été proposé de rénover la partie endommagée du grillage de la cour d'école, de doter la cantine de deux couvertures en cas de besoin (repos éventuel des enfants après le repas) et d'envisager la présence d'une accompagnatrice dans le bus GIRARDOT le matin et le soir ; souhait également évoqué par le chauffeur du bus. Cette dernière demande sera étudiée avec la commune de MOROGES.

### **CONCOURS DU RECEVEUR MUNICIPAL**

L'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 définit les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux.

Les receveurs municipaux assurent des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable auprès des collectivités.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a décidé d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 50 % par an à Mme ANDREUX Murielle, Receveur Municipal.

### **RIFSEEP : régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel**

Pour mémoire, l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (I.F.S.E) vise à valoriser l'exercice des fonctions et constitue l'indemnité principale du nouveau régime indemnitaire. Cette indemnité repose, d'une part, sur une formalisation précise de critères professionnels et d'autre part, sur la prise en compte de l'expérience professionnelle. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a décidé de renouveler le versement de l'IFSE aux agents communaux selon les groupes de fonctions applicables à la Fonction Publique d'Etat.

### **TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL**

M. BARRAUX Bertrand, Adjoint Technique Principal de 2<sup>ème</sup> classe, a reçu un avis favorable de la CNRACL pour sa mise en retraite pour invalidité à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2019.

A cette même date, M. BROQUIE Emmanuel sera recruté en qualité d'Adjoint Technique Stagiaire.

Le tableau des effectifs du personnel communal sera modifié par délibération du conseil municipal pour tenir compte de ces changements.

### **COLLECTE ORDURES MÉNAGÈRES**

Depuis le 7 octobre 2019, les équipes VEOLIA ne ramassent plus les bacs non homologués ni les sacs posés à même le sol.

Suite à de nombreuses demandes de conteneurs, la communauté de communes est actuellement en rupture de stock.

De ce fait, elle propose deux solutions aux usagers :

- Passer commande auprès de leurs services mais attention le délai de livraison est de 4 à 5 semaines et VEOLIA ne ramassera pas les bacs non conformes ni les sacs durant ce laps de temps. Les tarifs sont inchangés : 25 € pour les 120 litres et 35 € pour les 240 litres.
- Se procurer un bac dans les magasins de jardinerie ou de bricolage.

### **FIBRE OPTIQUE**

Le département de Saône et Loire a décidé de retenir le dispositif AMEL (Appel à Manifestation d'Engagement Local) pour le déploiement de la fibre optique sur la phase 2 de la couverture très haut débit en Saône et Loire.

L'ensemble du département devrait être connecté à la fibre optique fin 2023.

Avec un effort de 85 millions d'euros, le Département donnera ainsi accès à la fibre à la maison à 100 % des Saône-et-Loiriens.

## **INSCRIPTIONS LISTES ELECTORALES**

Pour les élections municipales qui auront lieu les 15 et 22 mars 2020, les inscriptions sur les listes électorales seront reçues jusqu'au 7 février 2020, en mairie ou sur le site [service-public.fr](http://service-public.fr).

Cette date peut être repoussée dans certaines situations seulement (français atteignant 18 ans, droit de vote recouvré...)

Se munir d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

## **ETAT DE CATASTROPHE NATURELLE**

Suite à la sécheresse de l'été 2019, la commune déposera un dossier de demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle mi-novembre 2019. Si vous avez constaté des dégâts sur vos bâtiments occasionnés par cet épisode caniculaire, vous pouvez déposer en mairie une demande écrite avec photos à l'appui au plus tard le mardi 12 novembre 2019.

## **BIBLIOTHEQUE**

Notre bibliothèque s'est encore enrichie d'une quarantaine d'ouvrages très intéressants (terroirs, romans, ouvrages géo politiques) et d'auteurs connus (Catherine Hermany Vieille, Laurent Cabrol, Didier Cornaille, Marie de Palet....) Nous rappelons aux jeunes parents que notre bibliothèque dispose d'un espace enfants avec de nombreux ouvrages (albums, bandes dessinées, documentaires, romans jeunesse.....)

Les bibliothécaires

**La bibliothèque est ouverte tous les mercredis de 17 h à 19 h**

## **VENTE CALENDRIERS FRAUDULEUSE**

Des particuliers ont reçu la visite de personnes se présentant comme agents VEOLIA pour la vente de calendriers. Après renseignements pris auprès de la dite société, aucune vente de calendrier n'est réalisée par ses employés et il s'agit donc de malfaiteurs qui n'hésitent pas à usurper leur identité pour soutirer quelques euros.

**Soyez vigilants et méfiez-vous des faux vendeurs**

## **HALLOWEEN**



*Sorciers, Sorcières et autres monstres sont invités à faire la tournée des bonbons accompagnés de leurs parents*

*le 31 octobre en soirée*

*Rendez-vous à 18 h 30 place de la mairie*

# Calendrier de mise à disposition de la remorque communale

Lieux-dits	Dates
La Brosse	16 et 17 novembre 2019
Meruges	23 et 24 novembre 2019
La Chapelle Saint Benoit	30 novembre et 1er décembre 2019
La Combe	7 et 8 décembre 2019
La Ruée (vers la Pompe)	14 et 15 décembre 2019
Place de la Liberté	21 et 22 décembre 2019
La Roche	28 et 29 décembre 2019
Cruchaud (croix)	4 et 5 janvier 2020

**Il est rappelé qu'il est strictement interdit de brûler  
tous types de déchets à l'air libre**

En semaine, la remorque peut être mise à disposition sur les propriétés privées

Merci de contacter l'agent communal :

M. Emmanuel BROQUIE au 06 42 97 53 21

# Téléthon

07 et 08 Décembre 2019

Les Sapeurs-Pompiers de BUXY en partenariat avec votre  
**MAIRIE** vous proposent de vous mobiliser pour le  
**Téléthon** en achetant des objets dont les fonds seront  
reversés au TELETHON.

Disponible dans Votre Mairie :



Egalement disponible le panda pompier à 3 €

**Tous ensembles dans la maladie**

\*\* Joindre le paiement en espèces ou par chèque à l'ordre de :  
L'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Buxy

Vos Contacts :

Caporal GALLET Antoine : 06.03.03.57.03 – Sergent LECLAND Mélanie 06.65.40.02.61